

PROCES-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

COMMUNE DE MOLLANS

Date et heure de la séance : le 18 décembre 2025 à 20h30.

Nom	Prénom	Qualité
MUHLEMATTER	Michaël	Président de séance
CREPIN	Alexandre	Excusé
LACHAT	Jean-François	Conseiller municipal présent
MAREY	Daniel	Conseiller municipal présent
MARTAUX	Michel	Conseiller municipal présent
MOUGENOT	Alexandre	Excusé
PHEULPIN	Sébastien	Excusé
PRETOT	Marie-Sophie	Excusée
RIGOULOT	Régis	Conseiller municipal présent
RUFER	Pierre	Secrétaire de séance
TRAMUSET	Jean-Pierre	Conseiller municipal présent

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 07

Le quorum est donc atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h31.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/10/2025

39/2025 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RELATIF A LA VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES À LA SUITE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/10/2025

Délibération n°39/2025 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RELATIF A LA VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES À LA SUITE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert la compétence scolaire en date du 11 septembre 2025 ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et, d'autre part, de faire une proposition de répartition des attributions de compensation, pour la part « *scolaire* », qui seront versées par les communes à la communauté de communes du Triangle Vert.

Considérant qu'elle doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui résulte d'un nouveau transfert de compétence ;

Considérant que l'exercice de la compétence scolaire : investissement et fonctionnement a été transférée à la communauté de communes du Triangle Vert au 1^{er} avril 2025 ;

Vu la notification aux communes en date du 18 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert la compétence scolaire du 11 septembre 2025 ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Triangle Vert.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (7 voix)**

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Le procès-verbal est dressé et la séance est close à 21h10.

Le présent PV est distribué à chaque membre du conseil municipal le 23/12/2025 avec la convocation à la prochaine réunion (06/01/2026) pour lecture et avis à donner.

Le Maire MUHLEMATTER Michaël 	Le secrétaire de séance RUFER Pierre 
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------